

C. CWS 175

Le 21 septembre 2023

Objet : Participation aux équipes d'experts du Comité des normes de l'OMPI

Madame,
Monsieur,

À sa dixième session, tenue en novembre 2022, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a pris note de la mesure consistant à publier une circulaire pour encourager les offices à participer aux équipes d'experts du CWS, mesure qui devrait être mise en œuvre par le Secrétariat, conformément à la recommandation n° 3.d. figurant dans le rapport intitulé "Évaluation des comités permanents de l'OMPI" publié en février 2022 sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/oversight/iaod/evaluation/> (voir les paragraphes 4 à 7 du document CWS/10/3).

Le CWS, l'un des comités permanents de l'OMPI, constitue instance de collaboration internationale pour l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation.

Le CWS établit des équipes d'experts composées de décideurs et d'experts du domaine désignés par les membres du comité et les observateurs pour mener à bien certaines tâches, comme l'élaboration des normes de l'OMPI. Actuellement, 13 groupes de travail opèrent sous l'égide du CWS et de plus amples informations sur ces équipes sont disponibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/cws/fr/taskforce/index.html>.

En participant à une ou plusieurs équipes d'experts, votre office ou votre organisation se familiarisera notamment avec les bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la propriété intellectuelle et de traitement des données de propriété intellectuelle, et contribuera également au processus d'élaboration des normes au profit de la communauté de la propriété intellectuelle.

/...

Si votre office ou votre organisation souhaite participer à une ou plusieurs équipes d'experts, je vous saurais gré d'envoyer les renseignements concernant vos représentants au Bureau international à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 20 octobre 2023. Veuillez vous rapporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions. Je vous saurais gré de bien vouloir mentionner la référence de la présente circulaire (C. CWS 175) dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure et des
plateformes

Annexe de la circulaire C. CWS 170

Afin de prendre part aux discussions des équipes d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer à l'équipe d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, elle sera invitée à créer un nom d'utilisateur qui lui permettra d'accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'OMPI correspondant, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith).

Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, les membres de l'équipe d'experts devront se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom de l'équipe d'experts ou des équipes d'experts auxquelles votre bureau souhaite participer;
- nom, prénom (Mme ou M.);
- poste occupé au sein de l'office ou de l'organisation;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Dès que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki de l'équipe d'experts.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]